



Doc. 14540
25 avril 2018

Suivi du rapport du Groupe d'enquête indépendant sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire

Amendement¹ n° 26

Sir Roger GALE, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
Dame Cheryl GILLAN, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
Lord David BLENCATHRA, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
M. John HOWELL, Royaume-Uni, Groupe des conservateurs européens
M. Alfred HEER, Suisse, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Damien THIÉRY, Belgique, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Frank SCHWABE, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Piet De BRUYN, Belgique, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des conservateurs européens
M. Giorgi KANDELAKI, Géorgie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 13.1 par le paragraphe suivant:

«charge les groupes politiques de l'Assemblée et les délégations nationales d'examiner toute mise en cause de leurs membres et de présenter leurs constatations à la commission du Règlement dans un délai de six mois;»

Déposé par:

GALE Roger, Royaume-Uni, CE
BLENCATHRA David, Royaume-Uni, CE
BRUYN Piet, De, Belgique, NI
GILLAN Cheryl, Royaume-Uni, CE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
HEER Alfred, Suisse, ADLE
HOWELL John, Royaume-Uni, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE

1. 2018 - Deuxième partie de session

